



Consulat de france au canada

Par **Frank**, le **13/11/2008** à **22:49**

Bonjour

J'ai recut une lettre me demandant de me presenter au consulat sans rendez-vous dans la semaine pour une affaire me concernant

Est-ce que je vais avoir des problemes si je me presente? Peuvent-il me garder labas?

j'ai quelques dettes en France que j'ai commencé a régler, a l'amiables, et je desire payer les autres sa que cela me poses des problemes

Merci de votre reponse et bonne journée

Par **avocat droit public**, le **14/11/2008** à **18:22**

Je crois que personne ne peut le savoir, si ce n'est l'auteur de la convocation.
Néanmoins, en général, la formulation "convocation pour affaire vous concernant" est utilisée par la police.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

<http://www.cabinet-halpern.com>